

VAE

Pôle d'accompagnement
aux métiers de l'intervention sociale



La validation des acquis de l'expérience

Accompagner pour accéder
aux diplômes professionnels
du secteur de l'intervention sociale

Du niveau V au niveau I

Un autre parcours pour accéder à la qualification dans le secteur social & médico-social pour tous les diplômes de niveau V à I

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré un nouveau mode d'accès à la qualification, au certificat ou au diplôme. Toute personne engagée dans la vie active et qui dispose d'une expérience continue, discontinue ou bénévole d'au moins 3 ans, en rapport direct avec un diplôme, un titre ou un certificat professionnel peut faire valider les acquis de son expérience, en vue de l'acquisition du diplôme, du titre ou du certificat professionnel.

La validation des acquis est une démarche individuelle qui produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances et des aptitudes :

- Dans le secteur sanitaire et social, tous les certificats, titres ou diplômes sont potentiellement accessibles par la VAE. Le candidat à la VAE peut trouver l'information nécessaire à sa démarche, et spécifique au diplôme visé, auprès des services

du ministère dont dépend le diplôme ou auprès des "Points Relais Conseil" VAE, qui ont pour mission d'informer les candidats sur le dispositif VAE et de les orienter vers l'organisme valideur en fonction de la certification choisie.

La démarche du candidat peut être prise en charge selon 3 modalités pour un parcours de 24 heures maximum :

- Soit une démarche individuelle, à la charge du candidat, hors du temps de travail
- Soit l'exercice du droit au congé VAE dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)
- Soit le recours au plan de formation de l'établissement, en concertation avec l'employeur

ou dans le cadre du DSB.*

* Un dispositif de soutien de la branche professionnelle sanitaire & sociale et médico-sociale (DSB)

La mise en œuvre du dispositif est confiée à des « Pôles Ressources » labellisés par la branche professionnelle (UNIFAF). L'IRTS de Franche-Comté a reçu cette labellisation.

Le Pôle Ressources est habilité pour l'acquisition du :

- Diplôme d'État de Moniteur Éducateur
- Diplôme d'État de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
- Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants
- Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé
- Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé
- Diplôme d'État d'Assistant de Service Social
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
- Diplôme d'État de Médiateur Familial

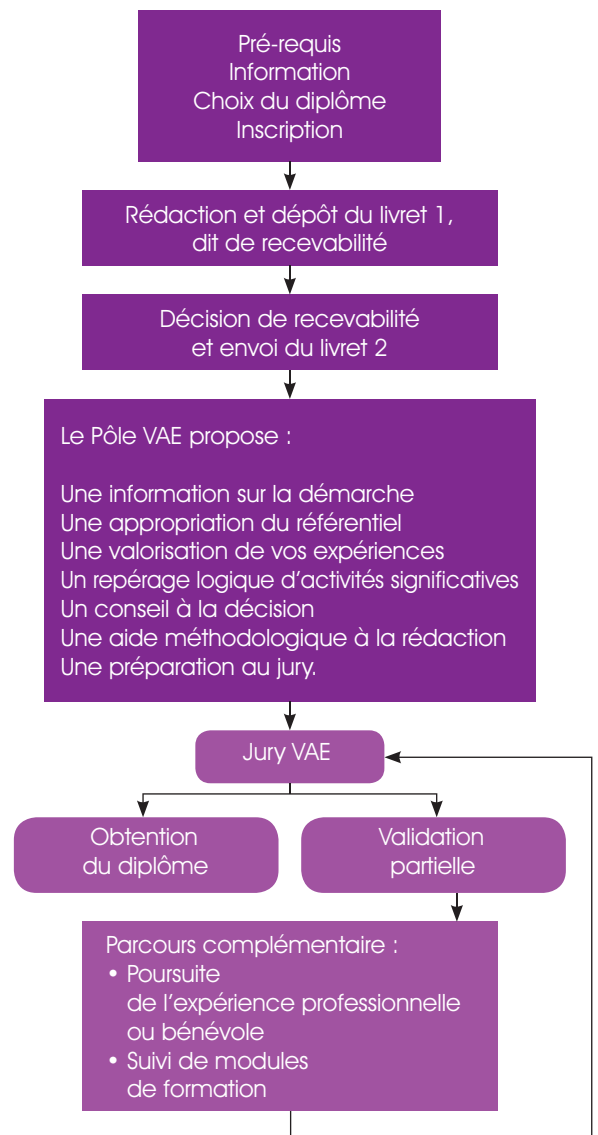
ction édico-social

Le cadre de fonctionnement du pôle VAE

L'accompagnateur induit le moins possible sur le contenu produit par le candidat :

- Il favorise un travail de mémoire sur son parcours professionnel
- Il accompagne le candidat dans un travail d'auteur de son livret
- Il s'inscrit dans une co-identification des acquis
- Il n'émet aucun jugement de valeur
- Il aide le candidat à préciser et organiser sa pensée et ses écrits
- Il incite le candidat à mettre en évidence ses compétences acquises au regard du référentiel lié au diplôme
- Il prépare le candidat à la présentation orale de son livret devant le jury

Déroulement d'une VAE



Le Pôle VAE

1 responsable du service
5 accompagnatrices VAE
1 animatrice ateliers d'écriture
1 secrétariat



L'IRTS de Franche-Comté fait partie du réseau GNI (Groupement National des IRTS).

Il a participé dans le cadre de la commission nationale VAE à l'élaboration de la Charte Nationale de l'Accompagnement VAE au sein des instituts adhérents. Cette charte définit les valeurs, les principes de l'accompagnement et formalise le rôle et la posture de l'accompagnateur.

**Le Pôle VAE collabore et mutualise
avec ses autres partenaires du Grand-Est :**
Dijon, Mulhouse, Strasbourg, Metz, Nancy.

Financements possibles :
Conseil Régional / OPCA / Pôle Emploi



Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté

1 rue Alfred de Vigny - BP 2107
25051 Besançon Cedex
Tél. 03 81 41 61 00
Fax 03 81 41 61 39
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

www.irts-fc.fr

